

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 AVRIL

## Les procédés du signor Crispi

Le signor Crispi expulse d'Italie les journalistes étrangers qui se permettent de dire, dans leurs correspondances, que les finances italiennes ne sont pas brillantes.

Un journaliste allemand et trois journalistes français viennent d'être reconduits à la frontière.

C'est assurément le droit strict du gouvernement italien d'agir ainsi, et la France ne lui demandera même pas d'explications.

On ne répond que par le mépris à de pareils procédés.

Mais à quoi ces expulsions serviront-elles ? Est-ce que le signor Crispi s'imagine que cela suffira pour faire remonter la rente italienne ?

Il faut être de ce pays brûlé par le soleil pour avoir de ces naïvetés.

M. Crispi, dit-on, en contre-signant les décrets d'expulsion, aurait déclaré qu'il trouverait très bon que le gouvernement français usât de réciprocité, et renvoyât à la frontière les journalistes italiens qu'il considérerait comme dangereux pour lui.

Nous n'avons pas besoin d'imiter la maladresse de cet Italien.

La France tient à honneur de rester largement, hospitalièrement ouverte aux étrangers, même lorsqu'ils témoignent à son égard des sentiments peu bienveillants.

D'ailleurs, malgré les dilapidations de l'opportunisme, le crédit de la France est incontestable et peut défier les critiques de toute la presse étrangère.

Comme le dit très judicieusement le *Journal des Débats*, nous le considérerions comme sérieusement atteint, et nous commencerions à prendre l'alarme le jour où notre gouvernement jugerait indispensable de le défendre par des expulsions.

Ce ne sont pas les expulsions du signor Crispi qui relèveront les finances italiennes, et ce triste homme d'Etat, qui n'en est pas à compter ses maladresses, en a tout bonnement ajouté une nouvelle à sa collection déjà considérable.

## LE VINGTIÈME D'UN FRANC

M. Lozé, préfet de police de Paris, vient de faire revivre une loi du 4 juillet 1837 (art. 3) qui interdit de faire afficher le mot « sou ».

L'*Eclair* a failli encourir des poursuites. M. le commissaire du quartier en a informé amicalement le directeur de ce journal. « Passe pour une fois, lui a dit ce fonctionnaire ; mais ne recommencez plus ; M. Lozé a l'œil sur vous et sur les affiches. »

Nous citons le fait : nos administrations policières départementales se modelant volontiers sur celle de la Ville-Lumière et pouvant être tentées comme M. Lozé de remettre en vigueur les lois existantes. En ce cas nous leur signalerons un avis judicieux de la *Gazette de France* :

« Nous recommandons au Préfet, dit-elle, d'envoyer un commissaire diligent à l'œuvre dite du *sou des écoles laïques* ; il trouvera là à qui parler. Il pourra même s'y procurer toute une collection d'avis et d'annonces où le mot « sou » s'étale en gras caractères, attirant le regard, provoquant le passant, narguant la police.

» Seulement, qu'il prenne ses précautions, car, si ses agents saisissent des papiers délicieux, il pourrait bien être saisi à son tour par les autorités du lieu.

» Ce sont « des amis des ministres » qui siègent dans le comité, et l'on sait que ces sortes de personnages sont très-influents ; ils demandent parfois, mais ils ordonnent souvent.

» Ils pourraient ordonner à M. Lozé de faire de la police sérieuse, de songer à la sécurité dans la rue et dans l'assainissement matériel ou moral de la voie publique. »

S'ils faisaient cela, ils auraient raison ; peut-être n'y penseraient-ils pas ; mais le public y pensera pour eux.

On lit dans la *Croix de l'Aisne* :

« La loi qui défend d'annoncer un journal a un *sou* — ou du moins de l'imprimer — est en vigueur ; on l'a appliquée à la *Croix* ; on va l'appliquer à l'*Eclair*.

» La loi, qui, pendant la période révolutionnaire, avait changé la dénomination des mois et des jours, a été abolie par un décret du 22 fructidor, an XIII. — Pourquoi ne poursuit-on pas certains journaux portant en tête de leurs numéros les termes autrefois usités dans le calendrier républicain ? Y aurait-il deux poids et deux mesures ? Une explication, S. V. P. »

## INFORMATIONS

Deux élections de députés ont eu lieu dimanche.

A Blaye (Gironde), M. Froin, conservateur, est élu par 7,978 voix contre M. Goujon, républicain, 7,930. — M. Froin avait été invalidé.

A Bayonne, M. Lafont, républicain, est élu, sans concurrent, par 6,373 voix.

Le ministre de l'intérieur n'a pas dissimulé à ses collègues ses appréhensions électorales. Le scandale du dernier emprunt a produit une indignation qui se traduira par le scrutin du 27 avril. Les rapports de la préfecture de police sont peu satisfaisants pour les candidats ministériels.

Les affiches ont commencé dès samedi à tapisser les murs de la plupart des circonscriptions, et la période électorale est entrée en pleine activité.

La ville de Marseille se distingue :

La municipalité vient d'affecter un crédit de 40,000 fr. à l'achat du landau dans lequel le Président de la République fera son entrée dans la cité phocéenne.

Le crédit primitif de 400,000 fr. voté pour la réception présidentielle est déjà grandement dépassé.

## L'EMPRUNT MUNICIPAL DE PARIS

Où en sont les travaux de la commission d'enquête relative au dernier emprunt municipal ? Il ne nous paraît pas qu'ils touchent à leur terme, car les recherches seront particulièrement difficiles.

Eu effet, la totalité de l'emprunt était, paraît-il, de 240,000 titres environ.

Le public n'a pu obtenir aux guichets que 15,000 titres. Il en a été attribué au nom des conseillers municipaux 11,520 dont 3,200 sont allés à leur véritable destination et 8,320 on ne sait où.

On dit aussi qu'il y a eu plusieurs milliers de titres distribués aux employés plus ou moins luppés de l'administration.

Mais tout cela ne représente qu'une quarantaine de mille titres tout au plus. Et les 200 mille autres titres, qui les a eus ?

Les demandes de souscription par correspondance n'ont pas assurément absorbé les 200,000 titres. Il faut les retrouver.

## LE BÉZIGUE SÉDITIEUX

Nous avons cité la semaine dernière une rechute grave du radicalisme dans sa rage chronique anti-cléricale. Il s'agissait de la *Lanterne*, réclamant les punitions les plus sévères contre un officier général de la flotte coupable d'avoir intercalé les mots « Dieu et Patrie » dans un ordre du jour à ses matelots.

Un rédacteur de la *Lanterne*, de passage en Corrèze, aura évidemment mordu un préfet de ce département et lui a communiqué sa cruelle maladie. Ce préfet, nommé Drouin, a menacé de ses foudres, jusqu'à la révocation inclusivement, un malheureux receveur de l'enregistrement coupable de « bondieuzarderie », c'est-à-dire accusé d'aller à la messe.

Enquête faite, il a été établi que le receveur étant protestant n'allait pas à la messe, mais que parfois il faisait, après dîner, une partie de bézigue avec le vieux curé de l'endroit. On ne dit pas que le préfet ait osé passer outre et révoquer pour cause de bézigue, mais si le pauvre receveur d'enregistrement avait été à la messe, son affaire était claire... Et vive la liberté de conscience !

On mande de Rome :

« A son arrivée, M. Billot a écrit à M. Crispi, et il lui a exprimé le désir de le voir.

» M. Crispi a répondu aussitôt qu'il le recevrait le jour même, à cinq heures.

» L'entrevue, qui a été longue et cordiale, a eu lieu dans un salon de la préfecture. M. Billot a confirmé les intentions amicales dans lesquelles il est venu pour représenter la France à Rome. »

Ces effusions diplomatiques sont tout à fait de circonstance.

Un troisième journaliste, M. Chénard, correspondant du *Figaro* et du *Gaulois*, vient d'être expulsé de Rome par ordre de M. Crispi.

## SAINT-SAENS RETROUVÉ

Le maestro Saint-Saëns est retrouvé aux Canaries, où il était installé au commencement

de l'année, sous un faux nom, dans un hôtel de Palma. Son portrait, publié par les journaux illustrés, l'a fait reconnaître. Interrogé sur les motifs qui l'avaient poussé à se cacher, il répond qu'il avait besoin de repos et qu'il était resté aux Canaries, épris par la douceur du climat. La musique de la ville lui donne des sérénades. Il part dimanche pour Cadix, visitera l'Espagne et fera à Paris une entrée à sensation.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 avril 1890.

Les affaires ont été à peu près nulles d'un bout à l'autre de la séance ; néanmoins les rentes conservent leurs hauts cours : 3 0/0, 89.10 ; 4 1/2 0/0, 107.10.

Le Crédit Foncier s'est traité au comptant de 4,337.50 à 4,338.75. Les obligations foncières et communales bénéficient des disponibilités créées par les coupons que l'on vient de détacher.

La Banque de Paris cote 787.50. La Banque Nationale du Brésil a des demandes à 607.50. La Société Générale fait 470. La Banque d'Escompte, place Ventadour, reçoit sans frais les souscriptions à l'emprunt portugais du 15 avril. Les Dépôts et Comptes-courants sont très fermes à 603.75.

Le gouvernement portugais émet, comme on sait, le 15 avril, au prix de 436.50, un emprunt 4 0/0 divisé en 426,300 obligations de 500 fr. remboursables en 75 ans et rapportant 20 fr. nets d'impôts. Le placement ressort ainsi à 4.60 0/0 non compris la prime de remboursement qui est de 65 fr.

Les actions des Pierrières de Ceylan ont un bon courant d'affaires à 63.75 ; on annonce que l'exploitation des domaines de la Compagnie va commencer incessamment. La Gold Trust est à 75 et montera plus haut lorsque le conseil aura annoncé le chiffre du dividende qui sera distribué au 1<sup>er</sup> juin.

L'obligation des chemins de fer de Porto-Rico s'est échangée à 285. Le cours de 350 correspondrait beaucoup mieux au revenu qu'elle donne et aux garanties qu'elle présente. L'obligation des Chemins Economiques s'arrête à 402.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — L'action Compagnie Lyonnaise de Tramways et Chemins de fer est légèrement en hausse, et cote 503 fr.

Les lignes actuellement exploitées donnent d'excellents résultats. Nous donnerons prochainement l'état des recettes qui est concluant. Les bénéfices de l'exercice seront importants.

## NOUVELLES MILITAIRES

C'est définitivement dans le Conseil des ministres qui sera tenu aujourd'hui à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot, que la promotion des généraux sera arrêtée.

Cette promotion comprendra cinq généraux de division et neuf généraux de brigade, en remplacement des généraux de division Logerot, Hubert de La Hayrie, L'Hôte, Bonnet et Gallimard, retraités, et les généraux de brigade Cholleton et Koch, décédés, Hubert Castex et d'Ussel, retraités.

Jeu-li prochain, le général Saussier passera en revue la garnison de Paris, à dix heures du matin, sur l'hippodrome de Vincennes.

A 9 heures 50, les troupes seront toutes en place, en lignes de masse, face aux tribunes et sur trois lignes : infanterie, cavalerie, artillerie.

Contrairement à ce qui a été avancé par divers journaux, il n'est point question de renvoyer ce mois-ci la classe de 1885. Elle sera très probablement conservée sous les drapeaux jusqu'après les grandes manœuvres d'automne et ne sera libérée que vers le 25 septembre prochain.

Mais, en revanche, les militaires de la classe 1885, ayant effectivement accompli plus de trois années de service, peuvent obtenir des congés pour affaires personnelles, d'une durée de trois mois.

Quant aux hommes de la classe 1886, ce ne sera qu'à dater du 1<sup>er</sup> novembre prochain qu'il pourra leur être délivré des congés de cette nature, s'ils sont encore sous les drapeaux.

**PILULES GICQUEL**, purgatives. 1:50

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### La mort du cavalier de manège Durand

Voici dans quelles circonstances le malheureux Durand, dont nous avons raconté hier l'accident, a trouvé la mort samedi à Boulogne.

Il montait *Caporal* pour se rendre à La Marche, où l'attendait M. Morgon. A un moment donné, le cheval s'emballa sans qu'il fut possible au cavalier de le retenir. Au détour d'une rue, la bête se jeta sur l'encoignure d'une maison et s'abattit en projetant avec force le malheureux Durand contre le mur, où il se fractura le crâne. On se porta à son secours; mais on ne releva qu'un cadavre.

Les obsèques ont eu lieu hier soir, à 5 heures, au milieu d'un grand concours d'amis. Les officiers du manège y assistaient, en tête desquels le lieutenant-colonel de Piolant. Tous rendaient ainsi un touchant témoignage au serviteur dévoué, au camarade honnête et brave qui vient d'être enlevée d'une si terrible façon.

### LA CLASSE DE 1889

La classe de 1889, en Maine-et-Loire, se compose de 4,079 jeunes gens.

Sur ce chiffre, l'arrondissement d'Angers a fourni 1,211 conscrits; celui de Cholet 1,072; celui de Baugé 363; celui de Saumur 663; celui de Segré 376.

Si maintenant l'on établit une comparaison entre le chiffre de la population et le total des conscrits de chaque arrondissement, on trouve que c'est Segré qui, cette année, a réuni en moyenne le plus de jeunes gens au tirage au sort: 376 pour 62,823 âmes, soit 1 par 167 habitants.

Viennent ensuite: Cholet qui a donné 1,072 conscrits pour 126,036 âmes, soit 1 par 117 habitants; Baugé qui a donné 363 conscrits pour 73,198 âmes, soit 1 par 129 habitants; Angers qui a fourni 1,211 conscrits pour 174,764 âmes, soit 1 par 144 habitants; enfin Saumur qui n'a donné que 663 jeunes gens pour 90,859 âmes, soit 1 par 131 habitants.

### INTERDICTION DE LA PÊCHE

Par arrêté préfectoral, la pêche est interdite en Maine-et-Loire, même à la ligne flottante tenue à la main, du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement.

Un abaissement de température se produisait hier soir d'une façon très sensible, faisant prévoir une tempête; mais elle n'a pas eu lieu sur notre contrée et a dû sévir au sud. On voyait, en effet, hier soir, de nombreux éclairs sillonner le ciel dans cette direction.

### LA SCIENCE CATHOLIQUE

On nous saura gré de citer quelques chiffres d'une statistique récemment publiée et qui concerne les Instituts catholiques de Paris et d'Angers.

Ainsi que l'établissent ces documents, l'Université catholique d'Angers, depuis son origine, a fait recevoir 233 licenciés et 36 docteurs en droit; 155 licenciés et 7 docteurs ès-lettres; 37 licenciés et 5 docteurs ès-sciences; 43 licenciés en théologie, sans compter les baccalauréats.

L'Institut catholique à Paris vient de remporter un brillant succès aux examens de la licence ès-lettres: sur 41 candidats présentés, 8 ont été reçus, et l'un d'eux, M. l'abbé Muzy, du diocèse de Besançon, est inscrit avec le n° 1 sur la liste de classement.

Ces résultats si honorables montrent trop bien la valeur de l'enseignement catholique pour que nous les accompagnions de commentaires.

### TOURNÉES ALPHONSE SCHELER

Représentations de M<sup>lle</sup> LEROU. — *La Policrière*, drame en 5 actes et 10 tableaux.

On annonce pour prochainement, au théâtre de Saumur, une seule représentation de LA POLICIÈRE, le drame de Xavier de Montépin et Dornay, tiré du roman paru dans le « Petit Journal », *Simone et Marie*, et qui vient d'obtenir un si brillant succès à l'Ambigu de Paris. M<sup>lle</sup> Lerou, de la Comédie-Française, remplira le rôle d'Aimée Joubert, qu'elle a créé à l'Ambigu de Paris. Nous dirons très prochainement la date de la représentation de ce drame poignant, que tout Paris a voulu applaudir, et qui a définitivement classé M<sup>lle</sup> Lerou parmi les tragédiennes les plus célèbres.

très belle faille et parfaitement confectionné; c'est nous qui le lui avons vendu, il y a deux mois. Nous l'avons reconnu, et comme Mme Faustal est une de nos clientes et que nous avons son adresse, je le lui rapporte.

— Ah! quelle frayeur vous m'avez causée! s'écria Albert. J'ai cru que son mantelet avait été trouvé au bord de la rivière. Je croyais déjà à un suicide ou à un meurtre. Ma belle-mère a disparu depuis deux jours.

— Que dites-vous? s'écria le commis épouventé.

— Mais vous allez peut-être me mettre sur ses traces, continua Albert. Quel jour l'avez-vous vue?

— Avant-hier.

— Le jour où elle a disparu! s'écria Albert. Mais, reprit-il avec découragement, vous ne pouvez pas savoir où elle est allée en quittant votre magasin?

— Pardon, monsieur, répondit le commis.

Albert poussa un cri de joie et se tint à quatre pour ne pas serrer le commis dans ses bras.

— Elle nous a demandé, continua le commis, où elle trouverait une place de fiacre: nous lui avons proposé poliment de lui en-

### Les vins mousseux de Saumur

Sous ce titre, le *Journal de l'Industrie* a publié un article que nous croyons devoir reproduire.

Une des questions industrielles qui intéresse au plus haut degré la production nationale est, à coup sûr, celle qui a trait à la fabrication des vins mousseux, dits de *Champagne*, et à la querelle qui s'est élevée entre les fabricants saumurois et les fabricants champenois au sujet du nom à donner à leurs vins. On sait, en effet, qu'un arrêt de la Cour d'appel d'Angers interdit de dénommer « Champagne » tout vin qui n'a pas été à la fois récolté et fabriqué en Champagne.

Fidèle aux traditions de notre journal, nous avons cru être agréable à nos lecteurs en les éclairant sur cette intéressante question. Nous nous sommes, à cet effet, rendu à Saumur pour avoir des renseignements sur ce sujet.

Nous ne pouvions mieux faire, en la circonstance, que de nous adresser au président du Syndicat des vins mousseux de Saumur, M. Chapin, chef de l'ancienne et très importante maison Louis Duvau aîné, Chapin et C<sup>ie</sup> (château de Varrains, près Saumur).

M. Chapin a bien voulu, avec une affabilité dont nous lui sommes reconnaissants, se mettre à notre disposition, et voici la conversation que nous avons eue avec lui:

— Vous venez, nous dit-il, me demander des renseignements sur la situation de nos vins mousseux et notamment sur le différend qui a surgi entre le Syndicat du commerce des vins de Champagne et celui des vins mousseux de Saumur. Je ne suis point fâché, à vous parler franc, de votre visite, car elle me donne l'occasion de faire valoir une fois de plus les arguments que nous continuons à croire légitimes malgré l'arrêt de la Cour d'Angers, et que nous ne cesserons pas de défendre avec toute l'énergie dont nous sommes capables.

» Mais pour vous mettre bien à même d'apprécier la question, je vais être obligé de rentrer dans quelques détails ayant trait à la fabrication du même vin de Champagne. En effet, si ce vin est une boisson universellement estimée, bien peu de consommateurs se rendent un compte exact des secrets de sa fabrication. Beaucoup s'imaginent que c'est un produit naturel, récolté sur les bords de la Marne. Cela est une grave erreur. Le Champagne ne peut devenir mousseux, clair, pétillant et frais au palais qu'à l'aide d'un procédé très minutieux et très lent. C'est un vin *procédé*, comme le disait Littré. Il y rentre en effet une proportion considérable de la liqueur dite d'expédition, et chose très importante dans la question qui nous occupe, on ne peut produire une qualité supérieure de vin de Champagne qu'en mélangeant les cuvées de différents crus ou de différentes provenances, achetées souvent fort loin de la Marne. C'est ainsi que

fréquemment les Champenois viennent dans notre pays et se rendent acquéreurs de la moitié de nos récoltes de l'année. Je m'empresse d'ajouter que nous agissons de même, et que nous achetons chez eux la même quantité de raisins qui nous est nécessaire pour marier avec nos propres vins ou même pour les utiliser seuls. De sorte que nous assistons à ce spectacle vraiment étrange et qui me paraît choquer les règles de la plus élémentaire équité, à savoir que les négociants champenois, par la seule raison que leur vin est mis en bouteille en *Champagne*, ont le droit de le vendre sous le nom de « Champagne », bien que la plupart des vins, expédiés de la Champagne, se composent de cuvées dans lesquelles sont entrés des vins récoltés ailleurs qu'en Champagne, tandis que nous ne pouvons mettre en circulation, sous la même étiquette, même des vins réellement récoltés et achetés en Champagne, parce que leur fabrication a lieu chez nous.

— Mais, faisons-nous observer à M. Chapin, il nous semblait que l'arrêt de la Cour d'Angers précisait justement « qu'on ne peut entendre par *Champagne* qu'un vin à la fois récolté et fabriqué en Champagne », ce qui mettrait les négociants champenois sous le coup d'une éventualité de condamnations correctionnelles ou civiles lorsqu'ils vendent pour *Champagne* des vins fabriqués avec vos récoltes.

— Cela est absolument vrai, mais comment les nombreux négociants champenois, qui emploient de nos vins, pourraient-ils être poursuivis en ce cas? Les personnes lésées dans leurs intérêts ne peuvent être que les consommateurs ou les fabricants honnêtes de la Champagne. Or les premiers ne pourront jamais poursuivre faute de preuves, car il est matériellement impossible de reconnaître dans une bouteille de Champagne la provenance du vin, et les seconds ne le feront point non plus, pour la même raison d'abord, et en second lieu parce que les loups ne se mangent pas entre eux.

» Mais il est une raison qui nous fait trouver plus inique encore l'interdiction qui frappe nos produits, c'est que de tout temps et dans tous les pays le nom de Champagne a désigné couramment un genre de vins mousseux spécial et n'indique ni la provenance ni l'origine. Il est devenu générique. C'est ainsi qu'en Suisse, en Italie, en Amérique, en Californie, en Hongrie et surtout en Allemagne, on fabrique des vins mousseux que l'on vend sous le nom de Champagne et le Syndicat champenois n'élève aucune protestation. C'est favoriser les étrangers, et particulièrement les Allemands, au détriment de notre industrie.

» Aussi, alors que nous ne produisons que cinq millions de bouteilles par an environ, l'étranger en lance environ douze millions sur

### 3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

#### LES VIEUX CLICHÉS

## LA BELLE-MÈRE

Par M<sup>me</sup> ANAIS SÉGALAS

— Que me dites-vous là! s'écria Albert, en passant tout-à-coup de la désolation à l'espérance: mais alors que signifient tous les détails que vous venez de me donner et qui se rapportent si bien à un affreux accident qui m'épouvante?

— C'est bien simple, répondit le commis; Mme Faustal est venue chez nous, l'autre jour; elle a essayé un imperméable d'une très jolie nuance grise et d'une belle qualité. Elle a passé à la caisse pour le payer, elle l'a gardé sur elle et elle est sortie.

— Eh bien, tout cela n'a aucun rapport avec le mantelet.

— Attendez. Peu après son départ, nous avons trouvé son mantelet. Elle l'avait ôté pour essayer l'imperméable, qu'elle a gardé sur elle, comme je viens de vous le dire. Il est tombé, s'est sali, ce qui est fâcheux, car il est d'une

voyer chercher une voiture; c'est moi-même qui l'ai aidée à y monter et qui lui ai tenu sa valise.

— Elle avait une valise?

— Oui, monsieur, une grande valise, en cuir de Russie, et, en montant, elle a dit au cocher: « A la gare Saint-Lazare! »

— La gare Saint-Lazare! s'écria Albert, celle où l'on prend le train qui conduit au Havre? C'est cela, elle est allée rejoindre sa fille, qui est sur une petite plage normande, tout près du Havre. Oh! que j'étais fou de m'inquiéter! Merci, monsieur, dit-il, au commis; vous êtes venu ici comme la lumière.

Le commis se retira, et Albert, revenant à l'agression contre sa belle-mère, dès qu'il fut parti, se livra à toute sa fureur contre elle.

— Ah! elle a voulu se donner la joie de me torturer, se disait-il, elle est partie sans me prévenir, pour me faire croire à quelque fatal événement; voilà un procédé de belle-mère dont on n'avait pas encore l'exemple! Et moi qui l'ai tant pleurée... Ah! je voudrais pouvoir ramasser mes larmes une à une!

Quelques jours après, on lui remit une lettre du Havre.

— L'écriture de ma femme, dit-il; c'est

cela; elle va m'apprendre que sa mère est allée la retrouver.

Il ouvrit la lettre, qui commençait ainsi: « Je me porte à ravir, mon cher Albert, dans la villa de ma tante, qui est à peine à une lieue du Havre. J'ai maintenant une santé normande, je suis toute la journée dans la prairie ou dans le verger, et cette bonne Normandie m'a mis deux pommes d'api sur les joues. Mais je suis toute triste de vivre loin de toi, que j'aime tant, et loin de ma mère chérie. »

— Loin de sa mère! s'écria Albert, mais Mme Faustal n'a donc pas été la rejoindre?

Il continua la lettre.

« J'ai hâte de vous revoir l'un et l'autre; aussi j'arriverai à Paris jeudi prochain à 3 heures du soir. Je vous ferai une surprise dont je te prévienne d'avance, et j'ouvrirai de grands bras pour vous embrasser tous les deux. »

Albert fut anéanti. Toutes ses perplexités dévorantes lui revinrent en foule dans l'esprit. Il se remit à parcourir dans les journaux la liste des événements récents, et dans une revue hebdomadaire, qui donnait la chronique de la semaine, il lut les lignes suivantes:

le marché européen sous le nom de Champagne. »

— Vous exportez en grande quantité, je crois.

— Nous faisons, en effet, beaucoup d'exportation en Angleterre et dans toutes ses colonies (les Indes, l'Australie, le Canada et l'Amérique du Sud), en Belgique, en Russie, etc., etc.

— D'après les très complets et excellents détails que vous venez d'avoir l'obligeance de nous donner, vos vins ne diffèrent en rien des vins de Champagne proprement dits ?

— Absolument en rien. Ce sont souvent les mêmes vins, toujours les mêmes procédés de fabrication, les mêmes caves. »

Et pour donner plus de force à son dire, M. Chapin a bien voulu nous faire visiter ses caves.

Nul ne peut se rendre un compte exact de l'impression grandiose que produisent sur le visiteur ces immenses souterrains, disposés en longues galeries superposées, formant trois étages. Il y a là des millions de bouteilles emmagasinées et des tonneaux remplis de vins qui attendent le moment de la mise en bouteilles. Nous avons suivi avec grand intérêt le travail de ces centaines d'ouvriers vivant sous ces voûtes, et ce n'est que fort tard que nous avons pris congé de notre hôte, auquel nous réitérons nos remerciements pour les intéressants détails qu'il a bien voulu nous donner sur la question que nous avions à cœur d'approfondir pour nos lecteurs.

ANGERS. — On nous communique une bonne nouvelle : le baron d'Allemagne, ancien officier de cavalerie, qui vient de traiter avec succès dans plusieurs villes du Centre et du Midi, les questions sociales, si intéressantes à l'heure présente, donnera, la semaine prochaine, une conférence à Angers. Les milliers d'auditeurs, qui tout récemment à Lyon, Toulon, Marseille, applaudissaient à sa chaude éloquence, nous félicitent d'avoir la chance heureuse d'entendre, à notre tour, cette parole élevée et si entraînante. Nous indiquerons bientôt le jour et l'heure de la réunion.

Les plus vieux électeurs d'Angers. — Sur les 47,534 inscrits que renfermaient, au 31 mars, les listes électorales d'Angers, on comptait 441 octogénaires et 3 nonagénaires. L'année dernière, la commune d'Angers comptait 500 électeurs de plus et l'on n'en trouvait que 420 environ ayant atteint ou dépassé l'âge de 80 ans. En 1890, malgré les ravages de l'influenza, on compte 441 octogénaires et 3 nonagénaires.

La section qui compte le plus d'octogénaires, c'est la 2<sup>e</sup> du canton nord-ouest ; elle en renferme 36. La section qui en compte le moins, 9, c'est la 3<sup>e</sup> du canton nord-est.

#### ASSASSINAT EN WAGON

« Le 8 septembre (c'était précisément le jour de la disparition de Mme Faustal), le train qui va de Paris au Havre et part de la gare Saint-Lazare à cinq heures et demie, s'arrêtait à la station de Rouen. Le conducteur ouvrait bruyamment la portière en criant : « Huit minutes d'arrêt. » Mais en ouvrant le wagon n<sup>o</sup> 40, il poussa un cri terrible. Il venait d'apercevoir une femme renversée sur la banquette, immobile et ensanglantée. Le regard fixe avait conservé une suprême expression de terreur, qui glaçait d'horreur ; la main raide et crispée s'étendait dans la direction de la sonnette d'alarme. Elle n'avait plus sur elle ni montre, ni portefeuille, ni porte-monnaie, et le conducteur se souvint qu'à la station de Mantes un homme de mauvaise mine était entré dans le wagon et s'y était trouvé seul avec elle.

Il est probable qu'après le crime, l'assassin, profitant d'un moment où le train se ralentissait pour arriver à une station, se sera enfui en se jetant sur la voie. La malheureuse femme, continuait le journal, a été transportée hors du wagon et a bientôt rendu le dernier soupir, sans avoir eu la force de faire connaître

Suicide. — Samedi, vers cinq heures du soir, le jeune Guénet, âgé de 40 ans, revenant de l'école et rentrant chez ses parents, rue Pierre-Lise, à Angers, trouva son père pendu. L'enfant, effrayé, courut chez les voisins conter la triste nouvelle. Personne ne coupa la corde avant l'arrivée de la police ; malheureusement, quand les fonctionnaires arrivèrent, Guénet avait cessé de vivre. Ce malheureux, âgé de 40 ans, était teilleur de chanvre.

On ignore les causes de ce suicide.

Nous répétons encore ce que nous avons dit si souvent, que c'est une superstition absurde, de ne pas couper la corde d'un pendu avant l'arrivée de la police.

C'est un devoir strict qui s'impose à toute personne qui est la première en présence d'un pendu.

#### UN REMARIAGE

Une conséquence bien cocasse de la loi du divorce se produit en ce moment à Angers.

Deux époux divorcés depuis assez longtemps et vivant séparés, se sont derechef épris d'une affection mutuelle pour leurs qualités méconnues et désirent ardemment se remarier.

Mais pour que cette seconde union soit légitime devant la loi — oh ! comédie grotesque de la législation républicaine, — il faut que ces deux *disjoints* fassent de nouveau publier leurs bans et se représentent devant l'officier de l'état civil pour prononcer le oui mutuel.

Or, pour arriver à ce résultat, les deux amoureux devront fournir, outre les papiers ordinaires, leur certificat de divorce !

Et vous dites que personne ne cherche à se créer des difficultés ?

Ce n'était pas la peine assurément de changer de gouvernement.

Si cela continue on ne tardera pas à voir des gens divorcer pour se remarier chacun de leur côté, divorcer à nouveau pour retourner ensemble. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

NIORT. — On vient d'écrouer à la prison de Niort un jeune caissier, employé dans un magasin de rouennerie de cette ville, qui avait pris la fuite en emportant une somme de 3,000 francs. Il a été arrêté par la police de Paris.

#### LE CONDAMNÉ PELTIER

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* : « L'émotion produite, dans nos campagnes, par la condamnation de Peltier, a été considérable.

« Maintenant que la justice a parlé, les langues se délient, les détails les plus minimes prennent des proportions énormes et l'instruction qui se poursuit activement relève tous les jours, à la charge de l'assassin de Chançay, une foule de renseignements concernant les drames de Noizay et du Moulin-Rouge que, par un

cet affreux drame. Elle n'avait aucun colis où son nom pût se trouver et ne portait avec elle qu'une simple valise, de sorte qu'elle est restée inconnue. Elle pouvait approcher de la cinquantaine ; elle était petite, blonde, distinguée. Elle portait un chapeau de paille noire, orné d'une touffe de boutons d'or, et un imperméable gris, sur lequel on voyait de larges taches de sang. »

— Plus de doute ! dit Albert, éperdu, atterré ; petite, blonde... la valise de voyage... l'imperméable gris, qu'elle venait d'acheter... Mon Dieu ! mon Dieu ! c'est elle !

« Ma pauvre belle-mère, se disait-il avec désespoir, je l'ai tant agacée quand je l'avais sous la main ! C'est moi qui suis cause de cette disparition et de cet horrible événement.

Et dire que l'on passe une partie de sa vie à tourmenter ceux qu'on aime ; puis, quand ils ne sont plus là, on passe l'autre partie à les pleurer. Quand on est avec eux, on se plaint d'être assujéti à une foule d'ennuis, de petits sacrifices, de devoirs de famille ; mais quand ils ont disparu, on se dit qu'il y avait du bonheur au fond de ce cher esclavage, parce qu'il y avait de l'affection. Il y a des anneaux d'or dans la chaîne du devoir. (*A suivre.*)

faux sentiment de crainte, on tenait cachés jusqu'à présent.

« C'est ainsi que, à l'heure actuelle, les magistrats sont convaincus (bien entendu nous ne parlons pas en leur nom) que Peltier est bien le meurtrier des époux Choignard et du meunier Sentier.

« Nous avons déjà parlé des pièces de 400 francs en or trouvées en possession du condamné des assises dernières et dont la provenance n'a pu être indiquée.

« On sait, en outre, que Peltier n'ait avoir jamais connu les époux Choignard et être jamais entré dans leur logis.

« De récentes dépositions prouvent péremptoirement que non-seulement Peltier était en relations avec les malheureuses victimes du drame de Noizay, mais qu'il a été vu maintes et maintes fois à leur table.

« La rumeur publique est très défavorable à Peltier.

« La terreur que tant d'épouvantables crimes avaient jetée dans notre contrée est mauvaise conseillère en pareil cas, il faut bien en convenir. Aussi acceptons-nous sous toutes réserves les différents bruits qui circulent depuis plusieurs jours et qui feraient croire que nous sommes en présence d'un des bandits les plus fameux de notre temps.

« L'opinion publique ne tend rien moins qu'à charger Peltier de tous les abominables forfaits dont notre Touraine a été ensanglantée depuis quelques années.

« Nos magistrats, qui ont pris à cœur de débrouiller l'écheveau de tant de tragiques affaires, et dans l'énergie desquels nous avons pleine confiance, ne failliront pas dans leur tâche.

« Tout fait prévoir qu'ils ne font pas fausse route dans la voie qu'ils poursuivent. Au contraire, nous l'avons dit plus haut, chaque nouvelle investigation les amène pas à pas et insensiblement à cette terrible conclusion : Peltier est l'assassin des époux Choignard, Peltier est l'assassin de Sentier, le meunier du Moulin-Rouge.

« A-t-on des preuves ? Nous savons déjà, par expérience, que des présomptions suffisent pour faire tomber une tête.

« On se souvient d'une tentative de vol commise, il y a quelque temps, chez M. Coellier, notaire à Montlouis et cousin de Peltier. La nuit, le chien de garde avait été empoisonné, et on avait tenté de fracturer le coffre-fort de l'étude.

« Or, Peltier dinait ce soir-là chez son parent et c'est devant lui que M. Coellier avait ouvert, dans la journée, le susdit coffre-fort pour y déposer une somme d'argent. Naturellement, le malfaiteur resta introuvable.

« Aucun soupçon n'était alors monté jusqu'au riche meunier de Chançay.

« En terminant, citons cette parole caractéristique de la femme Sentier, racontant, depuis l'arrestation de Peltier, la tentative d'agression dont la sauva la présence inattendue d'une tierce personne : « Je n'ai pas osé porter plainte, parce que c'était *mossieu* Peltier. »

« La malheureuse femme a osé aujourd'hui. »

#### LE PRÉFET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

On prétend, dit l'*Union bretonne*, que M. Rivaud, en arrivant à Nantes, se serait exprimé ainsi : « Je vais mettre ce département au pas. » En 1793, il eût dit : « à la hauteur ». Or, il nous met au pas ou à la hauteur en laïcisant nos écoles, comme il l'a fait il y a quelques mois pour trois communes, et comme il vient de le faire pour deux autres. Ces dernières laïcisations, ordonnées à la veille même de la session du Conseil général, semblent avoir le caractère d'un défi et elle motiveront sans doute des interpellations et des protestations énergiques.

Et dire que, sous le 16 Mai, M. Rivaud se distinguait par un zèle conservateur, réactionnaire même ! *Quantum mutatus*. Les malins assurent que, à cette époque, il portait un médaillon sur une des faces duquel brillait l'effigie du comte de Chambord, tandis que, sur

l'autre face, on remarquait celle du Prince impérial. Nous n'ajoutons pas foi, bien entendu, à ce racontar. Et cependant s'il était vrai, comme on en jure !

#### Bibliographie.

LE GREFFAGE PRATIQUE DE LA VIGNE, par V. VERMOREL. — En vente aux Bureaux du Progrès Agricole et Viticole, à Villefranche (Rhône). Envoi franco contre 1 fr. 65 en timbres ou en mandat-poste.

Dans cette brochure d'une centaine de pages, illustrée de belles gravures, M. Vermorel, que tous les viticulteurs connaissent comme l'inventeur de « l'ECLAIR » (le meilleur des pulvérisateurs contre le mildiou), passe en revue tout ce qui concerne le greffage de la vigne.

Tous nos vignerons trouveront là des notions exactes, claires, précises, écrites pour eux par un viticulteur praticien. C'est un véritable *Vademecum* du greffeur.

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### LE VER DU POIRIER

La larve connue vulgairement sous le nom de « Ver d'hiver » ou « Ver des bourgeons à fleurs », vit, en avril, dans les bourres à fleurs du poirier. L'insecte, complètement développé, paraît en mai. Il passe l'hiver caché dans les écorces et dans les lichens ; il se réveille au commencement de mars pour s'accoupler ; la fécondation opérée, la femelle perce les bourgeons avec son long bec et y dépose un œuf qui éclot au bout de huit jours. Aucun bourgeon renfermant une larve ne fleurit. Un cercle noirâtre se forme à sa base et lui-même finit par noircir et se dessécher.

Avant les années 1855 et 1856, cet insecte, que les savants appellent « l'anthonome du poirier », était presque inconnu aux environs de Paris. Il y ravage aujourd'hui les poiriers en quenouille ou en espalier.

Pour le détruire, il faut enlever, en avril, tous les bourgeons attaqués et les brûler.

En instance de divorce :  
— Je vous jure, monsieur le président, que mon mari m'a rouée de coups...  
— Lui ? Mais, madame, il est manchot...  
— Justement. Il me bat à bras raccourci...

Une jeune fille à l'accoutrement lamentable se présente dans un bureau où l'on distribue des secours aux indigents.

On lui demande :  
— Avez-vous des titres ?  
Et elle répond simplement :  
— Non, monsieur... je ne suis pas noble.

Le jeune Robert vante le nouvel hôtel de son père.

— Nous avons une belle porte cochère, avec des fenêtres sculptées, et sur le haut il y a une grande coupole.

— Vrai ?  
— Ce n'est pas tout : on va y placer encore quelque chose, car j'ai entendu papa dire tout bas à maman qu'il doit y avoir aussi une hypothèque sur la maison.

#### A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

#### SPÉCIALITÉ D'UNIFORMES

POUR

#### L'Institution Saint-Louis

Veste drap bleu, qualité extra 45 fr.  
Pantalon drap gris (uniforme d'été)..... 16 »  
Gilet drap gris id. 8 »  
Pantalon coutil blanc..... 12 50  
Gilet —..... 6 50  
Casquette extra..... 3 75  
Des morceaux sont donnés avec chaque pantalon.

Fournitures de toutes sortes pour le trousseau

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul  
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GOBET, propriétaire-général.

# BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement — ANGERS — Place du Ralliement

PARIS, Maison principale, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

HOMMES		ENFANTS	
REDINGOTE, drap noir, doublé soie, depuis . . . . .	40 fr.	COMPLET Régent, double faux gilet, depuis . . . . .	22 fr.
COSTUME complet fantaisie (3 pièces), depuis . . . . .	28	COMPLET Marin, cheviotte bleue, broderie laine, depuis . . .	12
PANTALON fantaisie, affaire exceptionnelle, depuis . . . . .	8	COMPLET Veston (3 pièces), nouv. en cheviotte, depuis . . .	16

GRAND CHOIX DE DRAPERIE POUR VÊTEMENTS SUR MESURE, BONNETERIE, CHEMISERIE, CORDONNERIE, GANTERIE, LINGERIE, etc.

Expédition et remboursement FRANCO, à partir de 25 francs

La BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à Saumur

Tribunal de commerce de Saumur

### Liquidation judiciaire Guibert

Par jugement du 14 avril 1890, rendu sur requête du débiteur, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur Paul Guibert, négociant en vins à Saumur.

M. Vinsonneau a été nommé juge-commissaire et M. Bonneau liquidateur provisoire, chargé d'assister le débiteur.

MM. les créanciers de cette liquidation sont invités à se réunir le jeudi 24 avril 1890, à 9 heures du matin, au Tribunal, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection de contrôleurs.

Les titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre pourront être remis soit au liquidateur, soit au greffier.

Chaque créancier pourra se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(330) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1890,

### UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 21,

S'adresser, pour traiter, à M. Abel GARAU, employé de banque, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (258)

### A CÉDER

UN ÉTABLISSEMENT

DE

### LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (220)

### JARDIN

A VENDRE

Ou à Louer présentement

S'adresser à M<sup>me</sup> DERUET, 4, rue Saint-Nicolas.

Étude de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

### A VENDRE

à l'amiable

I

La FERME de la MAISON-NEUVE, située commune des Rosiers, près le pont de Saint-René, sur le bord de l'Authion, exploitée par les frères TAUCOURDEAU, d'une contenance, en terres labourables et prés, de dix-neuf hectares.

II

Et la PRAIRIE des JEUX, située commune de Longué, à 1 kilomètre de la ferme de la Maison-Neuve, exploitée par les époux CHARTRAIN-LEMOINE, d'une superficie de huit hectares.

Pour visiter les biens, s'adresser aux fermiers, et, pour tous renseignements et traiter, au notaire. (331)

Étude de M<sup>e</sup> JAUBERT, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### GRANDE

### VENTE MOBILIÈRE

Par suite de cessation de commerce.

Le LUNDI 21 avril 1890, à 1 heure du soir, et jours suivants, à l'hôtel d'Anjou, rue d'Orléans, n° 89, à Saumur, tenu par M. ODOUARD, maître d'hôtel,

Il sera vendu :

Armoires, buffets, tables, secrétaires, commodes, armoires à glace, tables de toilette, fauteuils, chaises, guéridons, glaces, pendules, flambeaux, gravures, rideaux, tapis;

Vingt-six chambres à coucher, objets de literie, linge comprenant : draps, nappes, serviette, lessive-mains, taies d'oreiller, tabliers, service de table et de toilette;

Poêles et cheminées en fonte, fourneaux, batterie de cuisine, cuivrierie, vaisselle, verrerie, bouteilles vides, futailles;

Et 4,400 bouteilles environ de vin blanc et rouge, tels que : Champigny, Bordeaux, Bourgogne, Sauterne, Grave, Champagne, etc., etc., eau-de-vie, liqueurs et quantité d'autres bons objets.

On terminera par la cave.

Au comptant, plus 10 0/0 pour les frais. (326)

Il y a le plus grand intérêt à connaître gratuitement pour les actionnaires des

### MINES D'OR

et autres, les causes de l'énorme baisse actuelle.

S'adresser Caisse Internationale, 8, place de la Bourse, Paris.

M<sup>me</sup> Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

### AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 6 au 25 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre

HOTEL DE LONDRES

Saumur

**GUERISON**

Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÈRE DES PLAIES: ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement usé d'urgence au moment du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Corresp.

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désire prendre la direction d'un journal conservateur en province.

## SULFATE DE CUIVRE

1<sup>re</sup> Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

### ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

#### SAVONS DE MARSEILLE

Bleu pur . . . . .	le kilog.	0.55
Blanc « Arlequin » . . . . .	—	0.55
Blanc « Le Tigre » . . . . .	—	0.65
Jaune « Le Normal » . . . . .	—	0.75

Ce savon jaune présente une économie de 25 0/0, il est sans addition d'eau et contient 72 0/0 d'huile.

Lessive Iris, le paquet, 35 c. — Lessive du Phénix, le paquet, 40 c. Amidon de riz, 1<sup>er</sup> choix, le 1/2 kilog., 40 c. — Borax raffiné, le 1/2 kilog., 75 c. — Zoulou powder, le paquet, 10, 25 et 70 c.

N. B. — 100 kilog. de ces articles assortis ou non, donnent droit à 3 0/0 d'escompte

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

## PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

#### CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.